



ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

OAP SECTORIELLE N°15

> SECTEUR JAURÈS - 19 MARS 1962 À L'ILE-SAINT-DENIS

Projet de PLUi – Dossier d'arrêt – Conseil de territoire du 19 mars 2019



SOMMAIRE

1	CONTEXTE	3
2	ORIENTATIONS.....	3
2.1	Le parti d'aménagement.....	3
2.2	Orientations particulières.....	3
2.3	Schéma des orientations d'aménagement et de programmation.....	4

1 CONTEXTE

Situé à proximité de la rue Méchin entre l'avenue Jean Jaurès et la rue du 19 mars 1962, le secteur est constitué d'un tissu hétérogène constitué d'habitations et de vieux entrepôts d'activités.



Jaurès, vue satellite et périmètre de l'OAP

Source : IGN, Ortho HR 2017

0 25 50 75 100



2 ORIENTATIONS

2.1 Le parti d'aménagement

Il s'agit de recomposer le tissu urbain de ce secteur afin de créer un site offrant une mixité d'habitat et d'activités à proximité immédiate du centre-ville.

Le parti d'aménagement consiste donc en la création d'un nouvel alignement bâti continu le long de l'avenue Jean Jaurès intégrant des locaux d'activités en rez-de-chaussée et des logements ou bureaux sur les étages.

La densité bâtie du secteur devra diminuer au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la rue Méchin afin de mieux s'intégrer au tissu d'habitat individuel situé autour de la Place de la Libération.

L'aménagement du secteur devra permettre la constitution d'un cœur d'îlot vert marquant un espace de respiration au sein du tissu urbain. Des percées visuelles et axes de pénétration devront permettre les échanges entre le cœur d'îlot et l'emprise publique.

Des axes de liaisons piétons/vélos devront être aménagés entre l'avenue Jean Jaurès et la rue du 19 mars 1962 afin d'améliorer les liaisons transversales sur l'île et améliorer la perméabilité de l'îlot.

Dans le cadre de la réorganisation des circulations en centre-ville suite à l'arrivée du tramway sur la rue Méchin, un axe routier reliant la place de la Libération à l'avenue Jean Jaurès devra également être réalisé.

2.2 Orientations particulières

- Réaliser une opération globale et cohérente sur l'ensemble du secteur ;
- Réserver une place majoritaire de l'opération pour l'accueil d'activités économiques (au moins 50%) ;
- Privilégier l'implantation de locaux d'activités en rez-de-chaussée ;
- Créer des cœurs d'îlots verts ;
- Assurer la constitution d'un front bâti urbain le long de l'avenue Jean Jaurès ;
- Créer une liaison routière entre la place de la Libération et l'avenue Jean Jaurès ;
- Assurer la perméabilité du secteur par la création de liaisons transversales réservées au mode de déplacement doux ;
- Aménager des ruptures et rythmes dans la façade pour permettre les percées visuelles vers les cœurs d'îlot et améliorer l'interface entre l'espace public et l'espace privé.

2.3 Schéma des orientations d'aménagement et de programmation

